

**DECISION N°123-2024 –  
CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'INSERTION SOCIO-  
PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTES**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1 et L.5216-5,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

**Vu** la délibération n°2019.002.30.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 30 janvier 2019 portant approbation du projet de territoire de la CC Forez-Est pour les années 2018-2026,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** le projet de convention tripartite conclu pour une durée de trois ans visant à créer un partenariat local en matière d'accès à l'emploi pour le public en difficulté, tel annexé,

**Considérant** la nécessité de pallier l'absence de Plan Local pour l'Insertion sur le Bassin Loire et en vertu de l'exercice respectif de leurs compétences, Loire Forez Agglomération (LFA), la CC Forez Est et le Département, se mobilisent en faveur du développement économique du territoire par un engagement partenarial en matière d'emploi et d'insertion socio-professionnelle,

**Considérant** la volonté commune du Département de la Loire, de Loire Forez Agglomération et de la CC Forez-Est d'optimiser leurs interventions en faveur des publics en difficulté d'insertion, il est nécessaire d'adopter un cadre partenarial visant à organiser une offre de services complémentaire en matière d'insertion, à l'échelle du périmètre des deux territoires EPCI LFA et CC Forez-Est, rassemblant 136 communes et près de 183000 habitants,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer la convention de partenariat avec Loire Forez Agglomération et le Département de la Loire, telle annexée,

**ARTICLE 2**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 26/06/2024

**Le Président,  
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes de Forez-Est 13 Avenue Jean Jaurès 42110 FEURS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20240626-123-2024-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 26/06/2024
--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------